

Conclusion

Le fait que le Canada ait été le premier pays à signer le Traité de non-prolifération nucléaire est une garantie que peut être traduite la technologie nucléaire vers un usage pacifique. Ce traité a permis au Canada de rester en phase avec les autres nations qui ont signé le Traité et de ne pas être considéré comme un pays qui développe des armes nucléaires. Le Canada a également été le premier pays à signer le Traité de non-prolifération nucléaire en 1970. Aujourd'hui, le Canada est le seul pays à avoir signé le Traité de non-prolifération nucléaire en 1970. Le Canada a également été le premier pays à signer le Traité de non-prolifération nucléaire en 1970. Le Canada a également été le premier pays à signer le Traité de non-prolifération nucléaire en 1970.

À l'occasion, les échanges commerciaux canadiens ont souffert de cette position précaire assumée par le Canada dans le domaine de la non-prolifération. Cependant, le gouvernement a indiqué clairement en décembre 1976 que :

... nous sommes disposés à appuyer les conventions pertinentes de notre propre domaine. C'est le prix que nous sommes prêts à payer pour être

Conclusion

Une fois ratifié par 40 pays, le Traité sur la non-prolifération est entré en vigueur en 1970. Aujourd'hui, une centaine d'autres nations y ont adhéré. Bien que certains pays aient signé le Traité et que ce fait demeure une préoccupation majeure, la prolifération de la bombe nucléaire est toujours présente. En 1976, le Président John F. Kennedy, selon qui le monde comprend entre 12 et 20 États nucléaires avant 1975, ne s'est pas dévié. En élargissant les barrières juridiques contre la prolifération et en favorisant une étroite coopération de non-prolifération, le TNP peut être légitimement considéré comme une réussite majeure en ce qui a trait à la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde. Un des éléments clés de ce succès a certes été la confiance générée par la vérification grâce aux garanties de l'AIEA.

Médecin à leur début dans les années 1960, les garanties de l'AIEA ont débuté par une expansion appréciable. À la fin de 1982, les accords de garanties de l'AIEA avaient été conclus avec certains des pays, dont le Canada. Du fait de la vaste couverture des accords de garanties intervenus ou non dans le cadre du TNP, plus de 300 installations nucléaires sont aujourd'hui soumises à des garanties ou utilisent des matières nucléaires contrôlées.

C'est tout d'abord à ce système de garanties que se réfèrent nos

